



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 15

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 09/06/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 juin 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le quinze juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, MM. MARSAN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN (a procuration pour M. DUCASSE), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. DUPLA, Mme ULMANN.

Etaient excusés : Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. LAMOTHE), THIEBLIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), M. DUCASSE (a donné procuration à M. GOSSELIN).

Absents non excusés : Mme DUBOIS-MAURY, M. BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°12

DELIBERATION

Rapporteur : Mme DARGELOSSE

Objet : Ville de TARTAS – ALSH – Tarifs séjours

Dans le cadre des différents séjours proposés par l'ALSH, pour l'été 2017, il est organisé sur 5 jours du 31 juillet au 4 août, des activités à Gourette dans les Pyrénées. L'effectif maximum pour le séjour sera de 16 enfants, tranche d'âge 10 à 17 ans.

A ce titre il est proposé à notre assemblée de demander une participation par enfant de 250 € en formule plein tarif ; cette participation se verra appliquée la règle du quotient familial comme pour les autres séjours.

S'agissant des autres séjours, auxquels s'appliquent les tarifs déjà délibérés, ils se dérouleront comme suit :

- 19 au 21 juillet à TARTAS, enfants de 10 à 12 ans, pour 12 enfants ; programme Equitation
- 24 au 25 juillet à TARTAS, enfants de 6 à 7 ans, pour 12 enfants ; programme Equitation
- 26 au 28 juillet à TARTAS, enfants de 8 à 9 ans, pour 12 enfants ; programme Equitation

De plus, durant l'été, il sera proposé selon les tranches d'âge, des sorties à la journée :

- 19 juillet, Coline aux marmottes à ARZACQ, pour les 6 à 9 ans, participation 20 €
- 26 juillet, Cap Sciences à BORDEAUX, pour les 10 à 17 ans, participation 20 €
- 2 août, Ferme de CHOURDENS à UCHACQ PARENTIS, pour les 3 à 5 ans, participation 15 €

.../...



Il est précisé que pour l'ensemble des séjours et activités, une déclaration est déposée auprès des services ou organismes suivants en application de la réglementation en vigueur ou pour solliciter les meilleures aides possibles pour les enfants : CAF, DDCSPP, MSA, Caisses diverses, Conseil Départemental.

Enfin, une déclaration est transmise auprès de l'assurance de la Commune, étant précisé que les animateurs municipaux et/ou CEE assureront l'encadrement et l'accompagnement des enfants avec un ordre de mission.

Il est proposé de donner un avis favorable à ces différents séjours, et modalités d'organisation, M. le Maire étant autorisé à intervenir à la signature de tous documents. Il est précisé que pour les autres tarifs déjà délibérés ils demeurent inchangés.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à ces différents séjours, et modalités d'organisation, M. le Maire étant autorisé à intervenir à la signature de tous documents.

Il est précisé que pour les autres tarifs déjà délibérés ils demeurent inchangés.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES